



Depuis 1948

## Communication Financière



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société Anonyme CARTIER SAADA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, 285-291 NZI Sidi Ghanem à Marrakech, le Mardi 6 Septembre 2016 à 15 heures,

Les actionnaires étaient appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2015/2016,
- 2- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- 3- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visée à l'article 56 et suivants de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées,
- 4- Examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan et des comptes afférents à cet exercice, et quitus de leur gestion au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice,
- 6- Fixation des jetons de présence annuels à allouer au conseil d'administration,
- 7- Questions diverses,
- 8- Pouvoirs à conférer.

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2016 et les résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse de CARTIER SAADA SA au titre de l'exercice 2015/2016 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de l'AGO dans la «La Vie Economique», du 10 Juin 2016, n'ont subi aucune modification.

## RESOLUTIONS ADOPTES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2015/2016 clos le 31 Mars 2016 ainsi que les opérations qu'elles traduisent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de gestion pour l'exercice social 2015/2016 clos le 31 Mars 2016, aux administrateurs en exercice et aux commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la répartition suivante :

Résultat de l'exercice 2015/2016	12 795 955,51 DH
Report à nouveau antérieur	25 283 580,34 DH
Bénéfice Distribuible	38 079 535,85 DH
Dividende (1,00 dirham brut/action)	5 265 000,00 DH
Reliquat à reporter à nouveau	32 814 535,85 DH

L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront disponibles en paiement à partir du 28 Septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle aux administrateurs, les autorisations à conférer en vertu de l'Article 56 de la loi n° 17-95 modifiée par la loi 20-05 et approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2015/2016 clos le 31 Mars 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2015/2016 à DH 10.000,00 pour chaque administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.